

VILLE D'ETABLES-SUR-MER

(Station balnéaire et de Tourisme)

Côtes d'Armor

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR SA PREMIERE SEANCE DU PREMIER TRIMESTRE

MERCREDI 09 JANVIER 2013 à 20 H 00

Ordre du jour :

1. Réalisation d'un emprunt
2. Informations du Maire.

A Étables-sur-Mer, le 27 décembre 2012

Le Maire :

VILLE

D'ÉTABLES – SUR – MER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MERCREDI 9 JANVIER 2013**

Nombre
de conseillers
en exercice :

21

Date de la
convocation :

27 décembre 2012

Date d'affichage
du procès-verbal :

11 janvier 2013

Le mercredi neuf janvier deux mil treize, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gérard LOSQ, Maire, assisté de MM. DUMORTIER, LARUPT, THORAVAL et Mme BRESSON, Adjoint.

Étaient présents : M. LOSQ, Maire, MM. DUMORTIER, LARUPT, THORAVAL Denis et Mme BRESSON, Adjoint, M. LUCO, Mmes LAGOUTTE, NAOUR, MM. FRAYSSE, DRONNE, Mme DONNET, M. FARAMUS, Mme LACHAISE, MM. GIRAUDON, THORAVAL Hervé, Mmes LE FEVRE, URVOY et M. FALIGOT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et représentés : M. BERTRAND, Adjoint (par Mme NAOUR), et M. SORIN, Conseiller Municipal (par M. THORAVAL Denis).

Était absente : Mme FLEURY, Conseillère Municipale.

- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Mme LACHAISE.

- :- :- :- :-

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du jeudi 13 décembre 2012 à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

2013-01-01 REALISATION D'UN EMPRUNT

Exposé

La Commission des finances, réunie le 3 janvier dernier, a étudié les propositions des banques relatives à la réalisation d'un emprunt destiné à financer les travaux de construction du pôle périscolaire et du restaurant scolaire (marché approuvé par le Conseil Municipal le 13 décembre dernier pour un montant total de 886 875,63 € TTC, auquel il convient d'ajouter les honoraires de l'architecte, du contrôleur technique et du coordonnateur SPS, l'assurance dommages ouvrage,...). Elle propose de retenir les conditions de financement du Crédit Agricole :

- Montant : 960 000 €.
- Durée : 15 ans.
- Taux variable non « capé » : Euribor 3 mois moyenné (0.186 pour décembre 2012) + 2.07 de marge, soit 2.256 %.
- Frais et commissions : 0.10% du montant du prêt.
- Possibilité de débloquer les fonds en fonction des besoins.
- Possibilité, à chaque échéance trimestrielle, de passage à taux fixe sans frais.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

La discussion porte dans un premier temps, sur les avantages et inconvénients d'un taux fixe ou variable puis dans un second temps, sur le choix entre le taux variable « capé » et le taux variable « non capé ».

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. THORAVAL Denis ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote ayant donné les résultats suivants :

- Favorables à un taux variable « capé » (8) : Mme BRESSON, MM. LARUPT, LUCO, FRAYSSE, DRONNE, FARAMUS, THORAVAL Hervé, FALIGOT,
- Favorables à un taux variable « non capé » (10) : MM. LOSQ, DUMORTIER, BERTRAND, THORAVAL Denis, SORIN, Mmes LAGOUTTE, NAOUR, DONNET, LACHAISE, LE FEVRE,
- Abstention (1) : M. GIRAUDON,
- Contre (1) : Mme URVOY (car favorable à un taux fixe) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : de contracter auprès du Crédit Agricole un **emprunt de 960 000 €**, aux conditions suivantes :

Index	Particularités	Echéance	Index	Durée	Marge
Euribor 3 mois moyenné	Révision trimestrielle	Trimestrielle	0,186 % (*)	15 ans	2.07 %

Amortissement constant du capital

(*) Index moyenné du mois de décembre 2012

- Frais et commissions : 0,10 % du montant du financement déduits du 1^{er} déblocage de fonds.
- Passage à taux fixe possible à chaque échéance de remboursement.
- 1^{er} taux appliqué : Indice Euribor 3 mois moyenné du mois qui précède le déblocage de fonds.
- Remboursement anticipé définitif : indemnité de 3 mois d'intérêts au taux de l'Euribor + marge.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat selon les conditions indiquées à l'article 1^{er}.

- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

La Secrétaire de séance :
Denise LACHAISE